

Absence justifiée

Par **myriam38**, le **19/09/2018** à **19:37**

Je voudrais savoir si à la fac en justifiant mon absence avec un document officielle ça serais bon en terme de bourse,genre sa nous sanctionne en rien, par ce que j'ai un rendez vous à la préfecture un jour ou j'ai des TD, si en le justifiant est ce que je serais tranquille ?

Par **queenomega**, le **19/09/2018** à **20:23**

normalement une absence justifiée est valable et n'est pas sanctionnatrice. Cependant, tout dépend de ta justification : tu devrais voir directement avec le secrétariat de ton université si pour eux ton rdv à la préfecture fait preuve de justificatif.

Sinon, dans la majorité des universités (à voir dans le règlement de la tienne) on a le droit à 2 ou 3 absences non justifiées sans que cela ne soit préjudiciable ni pour la bourse, ni pour ton semestre universitaire